



Obtention visa long séjour pour fille de mon épouse

Par **thomas1983**, le **30/09/2011** à **22:42**

Nous souhaiterions solliciter votre aide sur le cas suivant.

Je suis français et mon épouse est de nationalité camerounaise, mariés depuis février 2011. Nous avons vécu tout d'abord 2 ans ensemble au Cameroun avec sa fille, de nationalité camerounaise, qui a maintenant 4 ans et demi. Nous avons aussi eu ensemble un petit garçon, de nationalité française, qui a maintenant 14 mois.

Notez que la fille de mon épouse n'a pas été reconnue par son père biologique, qui depuis a disparu.

En juillet, ma femme et sa fille ont obtenu un visa de court séjour pour que nous venions en vacances en France.

Mais suite à la fin de mon contrat au Cameroun, nous avons dû rentrer en France. Mon épouse a obtenu un visa long séjour sans difficulté, mais pour sa fille, le consulat a décidé de faire une enquête afin de vérifier l'état civil. La demande de visa a été effectuée mi août, mais nous n'avons toujours aucun signe du consulat : il nous disent qu'ils ont droit à 4 mois renouvelables pour la vérification, sans aucune autre précision.

Il est évidemment très difficile pour nous d'attendre tout ce temps, d'autant plus que l'enfant, actuellement en garde dans d'assez mauvaises conditions chez sa grand mère maternelle, est maintenant malade.

Pourriez vous nous aider à faire venir notre fille plus rapidement ?

Par **Claralea**, le **30/09/2011** à **22:47**

Avez vous pensé à adopter cette enfant ? Avec toutes les conséquences qui en découleront bien sur, c'est à dire qu'elle sera votre héritière au même titre que votre propre enfant

Par **Domil**, le **30/09/2011** à **22:51**

Mais ça ne fera qu'allonger les délais : adopter au Cameroun puis faire l'exequatur du jugement d'adoption.

La mère est partie avec son mari et l'enfant de celui-ci, mais pas avec son autre enfant, c'est vrai que c'est suspect. Le Consulat doit encore avoir plus de doutes maintenant

Par **thomas1983**, le **30/09/2011** à **23:28**

Oui effectivement, j'aurais bien voulu l'adopter. On y a pensé bien avant de devoir venir en France, mais les avocats nous ont dit qu'il fallait être mariés depuis 2 ans, ce qui n'est pas encore le cas.

La maman est partie car le consulat nous a dit que le visa qui lui avait été délivré n'était valable que 3 mois. Nous avons donc pensé venir pour que son visa soit validé comme titre de séjour (étiquette OFII) et qu'elle retourne ensuite attendre avec sa fille.

Nous sommes en France depuis 2 semaines.

Savez vous si cela pose un problème si elle rentre dès maintenant au Cameroun ? Pourra-t-elle réutiliser son visa (valable 12 mois, entrées multiples) si nous n'attendons pas la validation OFII (qui peut durer 3 mois car ils sont surchargés) ?